Invisibilisation Mémoire présenté par André Dudemaine

Introduction

En 1996, rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones; en 2015, rapport de la Commission Vérité et Réconciliation; 2019, rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Depuis le siècle dernier, une série de rapports accablants ont illustré et condamné la marginalisation dont les peuples autochtones sont l'objet dans la société canadienne et appelé les gouvernements à un changement de cap. Longtemps au Québec, comme les affaires autochtones sont constitutionnellement de responsabilité fédérale, on a eu une attitude de déni, rejetant toute la faute sur le gouvernement fédéral (comme si les Québécois n'en étaient pas partie prenante), c'est-à-dire sur les autres (i.e. Les Canadians, les Anglos, les fédéralistes, etc.) Un type de dénégation qui se manifeste dès qu'on veut attirer l'attention sur le racisme qui existe ici. Ici comme ailleurs soit, mais ailleurs justement on prend la chose au sérieux. Tandis qu'au Québec les ténors d'une certaine droite arguent que le Québec n'est pas l'Alabama (avec en sous-entendu qu'un certain niveau « normal et naturel» de racisme serait acceptable) ou encore que ceux qui veulent combattre le racisme qui se manifeste au Québec, de façon plus insidieuse qu'ailleurs, sont des personnes qui cherchent à humilier et avilir un Ouébec pourtant sans tache et sans reproche.

Or voici que, suite logique aux conclusions des enquêtes pancanadiennes sur les peuples autochtones, le rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec conclut que, dans la Belle Province itou, les premiers peuples du Québec, subissent une discrimination systémique et que l'État (oui, l'État du Québec) perpétue des pratiques discriminatoires envers les Autochtones. Si l'éducation, la santé, les services de police et les services sociaux sont les secteurs sur lesquels la Commission Viens a enquêté, il est certainement permis de se poser la question sur ce qu'auraient été ses conclusions, si le secteur du développement artistique et culturel eut été aussi porté à son attention.

Dans ce mémoire, en tant que leader culturel agissant précisément aux niveaux culturel et artistique dans la métropole québécoise, je m'attarderai à comment un zeitgeist ancien continue à agir en arrière-plan sur l'écologie culturelle et médiatique, plombant les progrès des peuplées autochtones dans ce champs particulier, trop souvent négligé. Comme on le verra, ce court mémoire arrivera bien à quelques recommandations, mais pas à des solutions définitives. Mais nommer et identifier une problématique de discrimination aussi invisible que les peuples qui en sont victimes, c'est déjà un pas vers la recherche de remèdes à la situation qu'on dénonce.

1. Journalisme de combat

En 1993, trois ans après les évènements de l'été 1990 quand les Mohawks ont défendu hardiment l'intégrité d »une pinède et d'un cimetière patrimoniaux contre les promoteurs peu scrupuleux qui voulaient tout raser en faire une piste de golf, Alain Dubuc, alors éditorialiste en chef de La Presse, se lance dans une longue diatribe contre les Mohawks dans un éditorial fleuve qui s'étendit sur trois parution du journal. Dubuc y accuse les chefs mohawks d'être des narcotrafiquants et leurs communautés d'être des fiefs pour la commerce de la cocaïne ; et Dubuc de réclamer donc que des chars d'assaut les investissent sans tarder avec la soldatesque armée ces zones de non-droit.

Dans le contexte tendu de l'époque, il s'agissait littéralement d'un appel au meurtre poussant d'un cran encore plus haut le déversement de propos haineux qui se publiait dans les journaux de l'époque. Si bien que le protecteur du citoyen lui-même a lancé un cri d'alarme, n'hésitant pas à prononcer le mot racisme en la circonstance, tout en appelant les journaux à respecter l'éthique élémentaire dans le traitement des questions autochtones.

Aucune des « preuves » dont parlait Dubuc ne s'est vue existée et jamais aucun chef mohawk, élu ou traditionnaliste, n'a été arrêté pour un trafic qui n'était que dans les fantasmes d'un éditorialiste venimeux. J'ai à l'époque publié dans une revue à très faible tirage une réplique aux propos de Dubuc (voir annexe). Aucun quotidien ou hebdo ou mensuel n'en fit la moindre mention.

Car, à défaut de pouvoir écraser la résistance autochtone par une opération militaire résultant d'un appel aux armes, les médias montréalais allaient dorénavant employer la chape de plomb du silence pour étouffer la voix des artistes autochtones et entraver le développement d'un travail culturel qui donnait place à leurs œuvres, modernisant en quelque sorte leur arsenal, en utilisant mieux que la polémique haineuse, l'arme bien plus efficace de l'invisibilisation.

2. L'exclusion

Je vous invite, une fois n'est pas coutume, à jeter un coup d'œil sur les quotidiens montréalais qui publient encore sur papier et plus particulièrement sur l'horaire télé qu'on y trouve. Et ici, une question : quel est le canal de télévision qui a un bureau à Montréal , qui se trouve dans le bouquet des postes accessibles sur abonnement au câble, et qui est absent de la longue liste des canaux disponibles que vous avez devant vous en ouvrant le journal?

C'est bien sûr APTN, le réseau des peuples autochtones du Canada, qui s'est volatilisé et dont l'existence même est ignorée par des publications qui se disent liées à des règles d'objectivité et à une

éthique rigoureuse. Or quoi de plus tangible et concret qu'un canal de télévision et de plus platement objectif qu'une horaire télé?

Qu'on puisse ainsi inconsidérément effacé de l'information donnée au lecteur l'existence même d'une programmation élaborée, réalisée et diffusées par des autochtones du Canada, qui plus est avec une programmation qui fait aussi place au français, à côté de l'anglais et des langues autochtones, dépasse l'entendement quand on y songe.

Cela n'a rien d'anodin. Du côté des Premières nations, on saisit très bien le message sous-jacent à de telles pratiques : tout ce que vous êtes et tout ce que vous produisez ne vaut pas la peine qu'on en parle. Voilà ce qu'on entend dans ce film muet, si on a été victime de discrimination et qu'on sait en déchiffrer les signes qui se veulent discrets. Et ensuite, on peut justement poser la question : que nous cache-t-on d'autre, si une telle omission est possible.

Et puis je vous pose une autre question : qui est Warwick Thorton et quels sont les films de lui qui ont été projeté à Montréal? Thorton est un cinéaste aborigène d'Australie qui a gagné la Caméra d'or à Cannes en 2019 pour son film Samson and Delilah. L'année suivante, le festival Présence autochtone met le film à sa programmation. Une primeur à Montréal et qui plus est le film est présenté avec des sous-titres français (ce qui n'a rien d'évident, soit dit en passant). Or, aucun des critiques de cinéma des grands médias montréalais (à l'exception de the Gazette et, bien sûr, de quelques médias communautaires) ne s'est donné la peine d'écrire, ne serait-ce qu'un entrefilet mentionnant la présentation de cette œuvre exceptionnelle, ou d'en glisser un mot dans les émissions culturelles télé ou radio. En 2019, Sweet Country, long-métrage du même réalisateur, auréolé du prix spécial du jury octroyé è la Mostra de Venise en 2017, est lui aussi présenté en primeur à Montréal par Présence autochtone : aucune critique aucune mention, ni au Devoir, ni à La Presse, mni à radio-Canada. Pourtant, les grands festivals internationaux sont couverts par les médias montréalais qui y ont toujours des représentants. Dans ce milieu sélect des critiques du septième art, l'œuvre de Thorton est connue. Mais, si ses films ont le malheur d'être montrés dans le cadre d'un festival autochtone, ils seront frappés d'interdit de publication. Ceci pour dénoncer la narrativité angélique qui fait des journaux, des télés et des radios, les garants de l'information de qualité alors que les médias sociaux seraient, eux, le lieu de toutes les errances. Or, sans ces derniers, le festival des Premières Nations n'aurait pas pu croître et gagné en popularité comme il l'a fait malgré tout, enseveli sous le manteau de l'ignorance programmée auquel les Montréalais sont soumis par les médias qui prétendent les impeccablement servir et qui, pour les journaux, obtiennent maintenant (c'est un signe de complicité flagrant)

des subventions gouvernementales accordées sans aucune condition.

3. La caste des logocrates

Toutes les fois qu'on parle d'un personnage public, vedette de la politique ou des variétés, on ne manque jamais de mentionner les périodes moins glorieuses de son parcours : conduite en état d'ébriété, soupçon de collusion, période dépressive, divorce, etc. Pas besoin de donner d'exemples ici, puisque tout le monde voit des cas concrets lui venir en esprit. Par contre qui è entendre le nom de tel ou tel journaliste pourra nous dire combien de fois et pourquoi il ou elle aura été blâméE par le Conseil de presse?

Nous avons mentionné le cas d'Alain Dubuc. Denise Bombardier aussi s'est illustrée par des billets d'un racisme agressif envers les Premières Nations et les communautés culturelles. Le premier a pu poursuivre une carrière de premier plan dans le grand quotidien de Power Corporation alors que Mme Bombardier est reçue avec tous les honneurs aux micros des radios et des télévisions.

En fait, il y a un réflexe corporatif qui assure une impunité totale aux journalistes du Québec qui ne souffriront jamais suite aux tares professionnelles qui pourront leur être reprochées, même s'il s'agit de propos ouvertement racistes.

Il y a ici un véritable comportement de caste et le cadre de ce mémoire ne nous permet pas d'élaborer davantage sur cet aspect de la situation des journalistes dans le Québec aujourd'hui.

Cependant, il nous faut noter qu'il y a de la part de l'ensemble de la profession et de la part des médias eux-mêmes un véritable soutien moral au racisme et aux discours qui le soutiennent.

Conclusion

Montréal et son administration demeure un lieu de résistance aux tendances communautarisme d'une certaine droite néo-duplessiste qui gagne du terrain au Québec en exploitant la peur de l'Autre et en invitant les Québécois francophones au rabougrissement collectif dans les palissades étroites d'un nationalisme ethnique. La tenue de cette consultation, qui n'a pu se tenir au niveau supérieur par censure gouvernementale, en est la preuve. Nous recommandons donc à la Ville de continuer dans les voies prometteuses de l'inclusion, du dialogue, de la réconciliation et de la décolonisation.

Il faudra continuer à se méfier des discours lénifiant de la caste journalistique qui est prisonnière d'un agenda programmé si profondément dans les mentalités qu'il demeure la plupart du temps inavoué à ceux qui l'appliquent quotidiennement.

Et puis, si maintenant la presse a droit à des subventions, ne serait-il pas le temps de donner un peu de dentition au Conseil de presse pour que les fautes professionnelles soit sanctionnées là où cela pourra avoir de

l'effet : avec des conséquences financières. Alors la probité pourra éventuellement être établie. Mais nous en sommes encore loin, hélas!